

Création et aménagement d'un réseau de voies lentes – Partie 2 (a) Commune : Bièvre (b) Nom du village ou de l'entité : / (c) Descriptif : Création et aménagement d'un réseau de voies lentes, partie 2.	Fiche n° M-2.02
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CREATION ET AMENAGEMENT D'UN RESEAU DE VOIES LENTES – PARTIE 2

1. Description du projet

Le projet s'inscrit dans la détermination et la mise en valeur d'un réseau structuré de chemins de liaison, destiné aux usagers lents (marcheurs, cyclistes, cavaliers, etc.), sur l'ensemble du territoire communal.

A cette fin, le projet global propose la création de cheminements en site propre reliant les villages entre eux et permettant des liaisons sécurisées autour des pôles (écoles, administration, services, commerces, etc.). Si le réseau de voies lentes a un attrait touristique évident, il doit parallèlement à cela être fonctionnel et pratique pour les habitants de la commune afin de devenir une réelle alternative à la voiture individuelle.

Dans ce deuxième volet du projet, différentes connexions sont envisagées (voir page suivante) visant à compléter le maillage de voies lentes existantes et prévues dans la fiche du lot 1, mais également à préciser un schéma global de circulation.

Les travaux et aménagements à mener seront réalisés en fonction des caractéristiques des tronçons, tout en privilégiant des cheminements déjà existants et des circulations en site propre ou sur des chemins peu fréquentés au niveau de la circulation automobile.

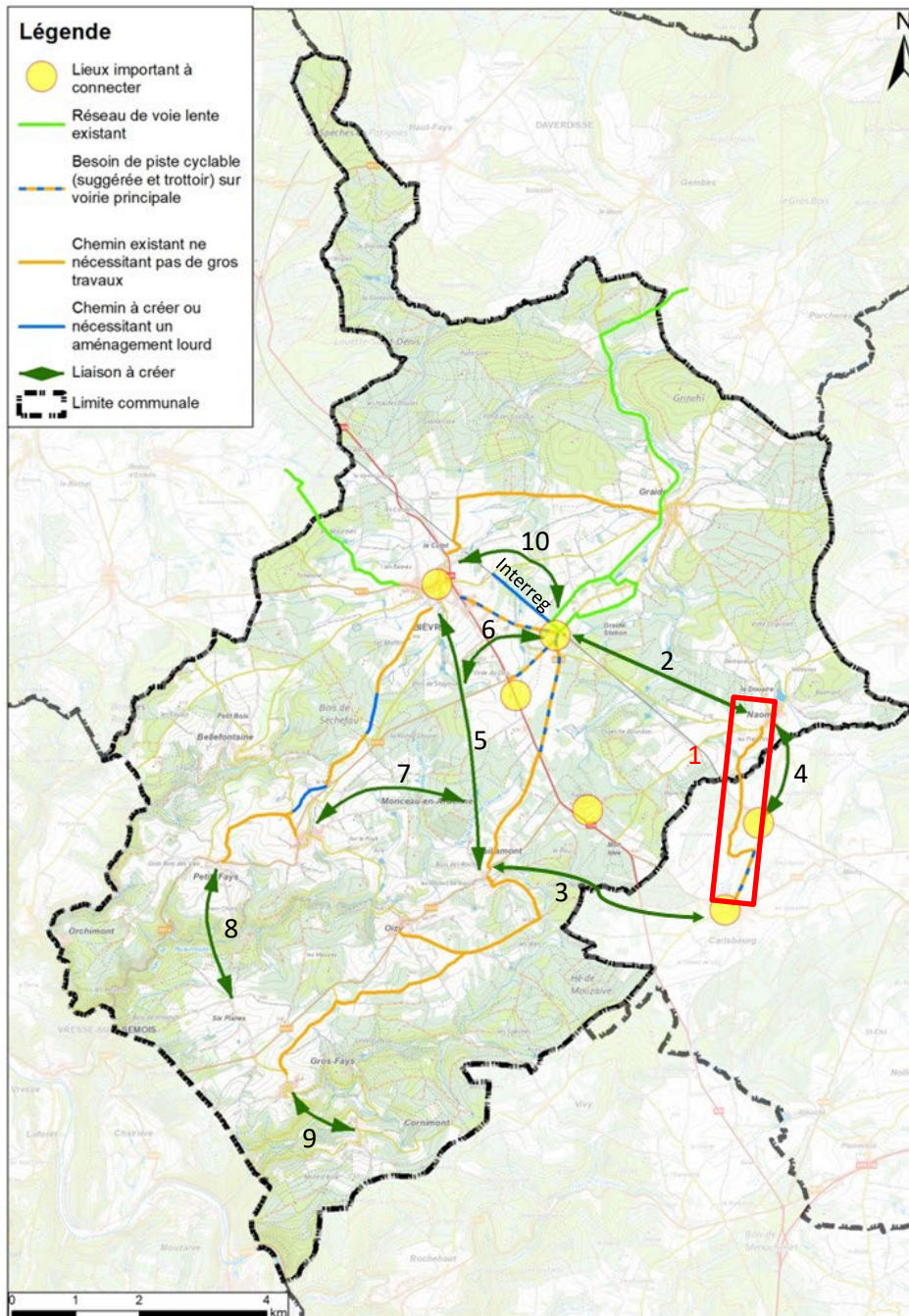
On veillera particulièrement à :

- Permettre une utilisation aisée par les différents usagers pressentis (piétons, poussettes, PMR, cyclistes...).
- Favoriser la cohabitation des usages.
- Garantir la durabilité des aménagements et la facilité d'entretien.

Afin d'éviter les voies lentes bétonnées pouvant impacter la biodiversité, il est possible d'aménager des chemins stabilisés (par exemple via empierrement).

Les tronçons envisagés sont les suivants (flèches vertes) :

1. Naomé – Carlsbourg (tronçon déjà identifié, voir zoom sur la connexion Naomé – Carlsbourg)
2. Graide-Station – Naomé
3. Baillamont – Carlsbourg : Beaucoup de chemins existent déjà, il faut les remettre en valeur.
4. Naomé – Merny
5. Bièvre – Baillamont
6. Graide-station – Baillamont en passant par la liaison « Bièvre – Baillamont »
7. Baillamont – Monceau-en-Ardenne
8. Petit-Fays – Six-Planes
9. Gros-Fays – Cornimont
10. Bièvre – Graide



Zoom sur la connexion entre Naomé et Carlsbourg (commune de Paliseul).

Cette connexion emprunte des chemins déjà existants présentant une faible circulation. Il s'agit en effet avant tout de chemins agricoles et forestiers praticables sans aménagement particulier.



Il permet de relier le village de Naomé à l'école secondaire de Carlsbourg. Toutefois, il nécessite d'être prolongé sur le territoire communal de Paliseul pour être réellement effective.

2. Justification du projet

Lors des consultations villageoises, il a été demandé de mettre en place un réseau de voies lentes afin de sécuriser les routes pour les cyclistes et de favoriser les déplacements lents.

Le diagnostic partagé a mis en évidence que les déplacements piétons et cyclistes apparaissent peu sécurisés. De ce fait, les habitants proposent de restaurer les cheminements inter-villages afin qu'ils soient praticables et accessibles à tous (poussettes, etc.).

Le projet cadre donc parfaitement avec les enjeux définis dans le cadre du diagnostic partagé, à savoir la réduction de la dépendance à la voiture, le développement de la mobilité lente utilitaire, la sécurité des différents usagers, etc. Les habitants sont demandeurs de voies lentes fonctionnelles entre les villages.

Ce projet permettra à la commune de répondre à deux finalités principales : Sécuriser les déplacements lents et diversifier les possibilités de cheminements, qu'ils soient fonctionnels ou de loisirs.

Le développement de la mobilité lente fait l'objet d'une réflexion globale à l'échelle de la commune, mais également supra-communale. La mise en œuvre de ce projet permet la poursuite du renforcement du réseau de voies lentes initié par ailleurs, ce qui aura des effets bénéfiques en matières environnementale, touristique et économique.

La mise en œuvre des tronçons s'effectuera selon un ordre de priorité à définir parmi les tronçons identifiés en CLDR, pour lesquels certains éléments nécessitent d'être clarifiés, notamment au niveau du tracé précis des voies lentes.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

Objectif stratégique 3	Ancrer une économie durable par la mise en valeur des ressources du territoire
Objectif opérationnel 3.2	En impulsant un tourisme « à pas d'homme » basé sur les spécificités patrimoniales du territoire
Objectif stratégique 5	Favoriser la transition environnementale
Objectif opérationnel 5.1	En développant une mobilité alternative à la voiture individuelle avec des déplacements sécurisés
Objectif stratégique 6	Préserver l'identité rurale des villages
Objectif opérationnel 6.1	En développant un habitat cohérent et raisonné sur le territoire



Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan stratégique transversal (2019-2024)** : Garantir un lieu de vie agréable.
- **Agence de développement local Bièvre – Vresse-sur-Semois** : Tendre vers un tourisme de qualité
- **Parc national de l'Ardenne Méridionale** : Développer un tourisme à mobilité douce

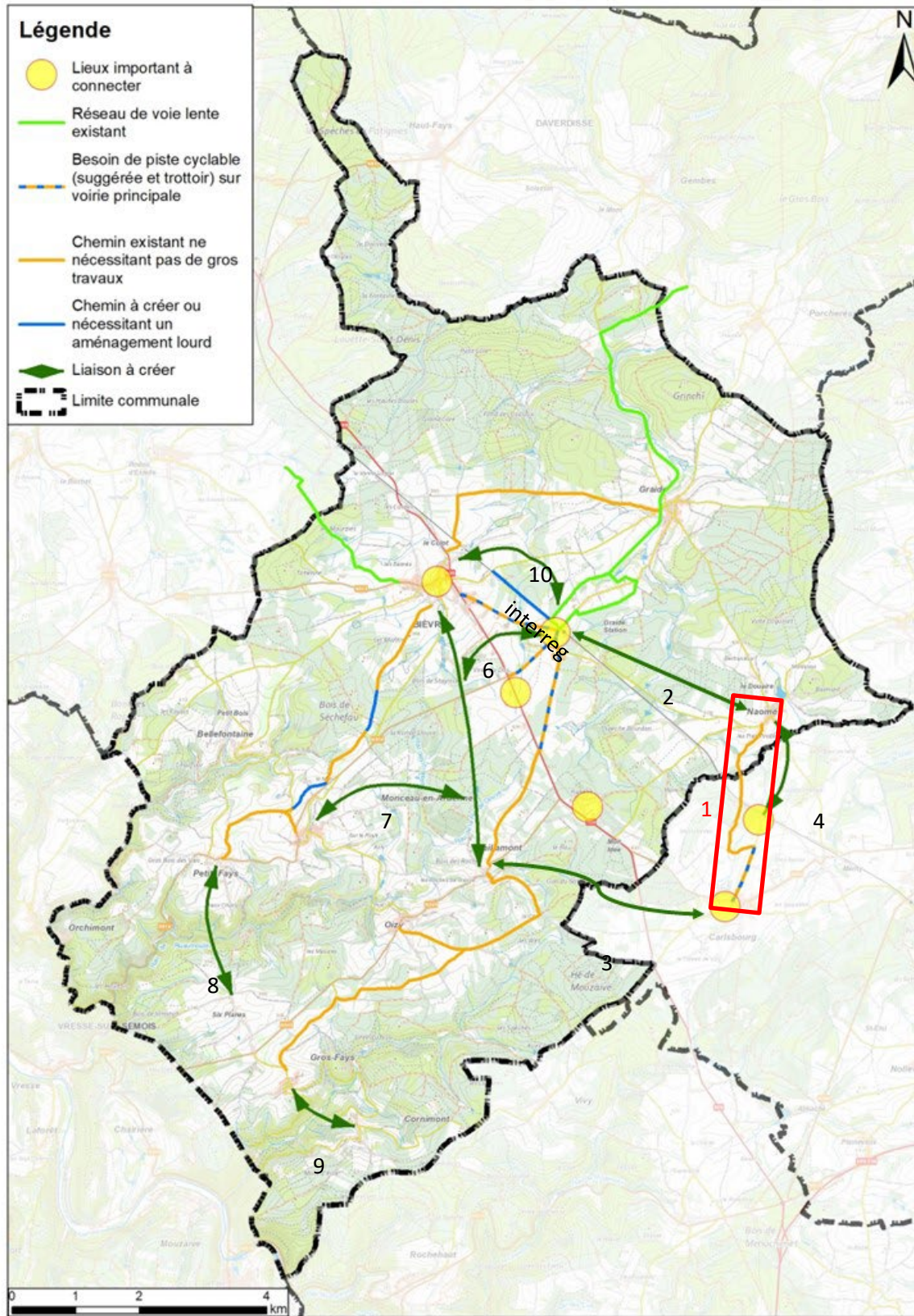
4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Le projet favorisera les rencontres entre les différents usagers de mobilité douce
ENVIRONNEMENT	Le projet permettra la création d'un réseau de voies lentes et l'amélioration du cadre de vie
ÉCONOMIE	Le projet favorisera le cyclotourisme

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p>
 <p>15 VIE TERRESTRE</p>	<p>Objectif 15 – Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres – Veiller à exploiter les écosystèmes de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides.</p>

5. Localisation et statut





6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune de Bièvre
- **Partenaires** : CLDR, ADL, office du tourisme, PNAM, commission mobilité

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Ce projet a été régulièrement évoqué lors des rencontres villageoises thématiques. Cependant, il n'est pas possible de créer un réseau complet en une seule fois et en trois ans. Le projet a donc été scindé en deux pour avoir une première partie à réaliser dans les 3 ans et la seconde, à réaliser dans les 4 à 6 ans.

État du dossier

Réflexion globale sur la détermination d'un réseau structuré.

Programme des travaux et/ou aménagements

Aménagement des voies lentes.

Planification

Possibilité de réaliser le projet en une phase ou en plusieurs phases selon les tronçons.

Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis).

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Entretien régulier des cheminements.

Mise en place d'un balisage et d'une communication efficaces.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation de tronçons complémentaires à ceux définis en lot 1	1	Commune de Bièvre

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de villages disposant d'une connexion au réseau de voies lentes	7	Commune de Bièvre

9. Annexes

Sans objet.